

Septembre 2020 : Que devient la solidarité ? l'épisode du ticket sport... et la suite

Le Conseil Municipal du mois de septembre a été l'occasion d'une première discussion de fond, à propos du ticket sport.

Ce ticket sport a été institué il y a 7 ans. Il est destiné à aider l'inscription dans les clubs de sport, pour les enfants de familles modestes. Il est attribué sous conditions de ressources.

Son montant de 50 € n'a jamais été revalorisé. Cette aide trop faible écarte de fait les enfants les moins favorisés de la pratique du sport, et cette situation s'est aggravée avec les conséquences économiques de la crise sanitaire, et en particulier la précarisation des plus fragiles. (*voir ci-après le mail explicatif envoyé avant le conseil*)

Nous avons proposé une revalorisation de 25 euros de ce ticket sport, ce qui aurait représenté une dépense supplémentaire de moins de 1000 euros pour la commune.

Nous nous sommes heurtés à **une fin de non recevoir** :

- une augmentation du ticket sport mettrait les associations en difficulté (?)
- le montant pour 2020-2021 leur aurait déjà été annoncé (avant même la délibération du Conseil)
- et surtout « l'état catastrophique des finances communales » l'annonce de la découverte très opportune d'un « déficit structurel de 400 000 euros ». Nous aurons l'occasion de revenir sur la réalité de ce déficit dont il est aujourd'hui avéré qu'il était imaginaire.

Rien n'y a fait, pas même le vote, au même conseil municipal, de 3 délibérations enregistrant une économie de plus de 50 000 euros en 2020 pour le budget communal, du simple fait de l'arrêt des activités pendant le confinement du mois de mars.

Cet refus n'est que le premier épisode d'**une offensive de la majorité municipale qui touche aujourd'hui tous les aspects de la vie sociale, et en particulier les enfants** :

- des associations « trop nombreuses », qui « coûtent trop cher »
- une école de musique pour laquelle « les parents doivent accepter de payer le vrai prix »
- des parents qui doivent assumer seuls et payer le prix de la protection de leurs enfants (masques pour l'école), alors que certains n'en ont pas les moyens
- plus récemment, l'annonce que les parents doivent accepter de payer « *le vrai prix de la cantine* », pour tenir compte d'une augmentation annoncée des coûts, de 0,30 cts par repas,

tout cela au nom du fameux « *déficit structurel* » soit disant laissé par les prédécesseurs, car la commune « *n'a pas les moyens* ».

Vous apprendrez bientôt que le « déficit » n'existait pas, mais que sa découverte bien opportune n'était qu'un camouflage pour éviter d'assumer des choix qui eux, sont clairement politiques.

Expression libre des élus « Un Souffle Citoyen »

Extrait du mail envoyé par notre élu, Olivier Delmas, à l'adjointe en charge de la vie associative :

Suite à la réception de l'agenda du CM du 18 septembre, je me permets de vous écrire au sujet de la résolution 14 concernant les tickets sports.

La reconduction des tickets sports est bien entendu bienvenue, étant un élément qui permet à des enfants de pouvoir pratiquer un sport malgré des difficultés financières des familles. Le mécanisme a donc toute sa place et sa valeur dans notre commune.

Je souhaite cependant attirer votre attention sur le fait que le montant de cette aide, 50€, n'a fait l'objet d'aucune revalorisation depuis de nombreuses années (au moins 7 à ma connaissance).

Je connais bien, pour ma part, le club de handball et je le prendrai donc comme exemple.

- l'inscription pour un enfant de 10 ans est de 146€. Si je réduis de 10% comme l'indique la convention, puis que je retire 50€, le reste à charge est de 81€

- pour un enfant de 17 ans l'inscription est de 177€, d'où un reste à charge de 109€.

Il faut ajouter à ces inscriptions les frais relatifs à l'équipement: chaussures, maillot, ballon.

Les autres sports sont dans des situations similaires, voire pires en fonction de l'équipement nécessaire.

Avec 2 ou 3 enfants cela constitue un budget majeur pour certaines familles.

Pourtant, je considère que le principe d'égalité à l'accès au sport doit être protégé car c'est un facteur d'intégration, de développement de l'enfant, et d'épanouissement de la population. J'ai des remontées concrètes de familles qui m'indiquent leur difficulté voire impossibilité à inscrire leurs enfants dans ce contexte.

C'est pourquoi je souhaite vous inviter à revaloriser le montant de cette aide, par exemple à 75€ ou pourquoi pas 100€.

Je ne connais pas le nombre de bénéficiaires, mais si je pars d'une base de 100 enfants, une augmentation de 50€ représente 5000€, ce qui constitue un investissement faible au regard du bénéfice pour les enfants.

L'ensemble de la commune ne peut qu'en bénéficier.

Je vous remercie de bien vouloir considérer cette proposition, que je vous fais passer en amont du CM, sachant que cette résolution ne pourra pas être retardée (la rentrée sportive arrivant courant septembre pour les clubs).